



Plateforme pour l'accueil
préscolaire
Office de l'enfance et de la
jeunesse
Route des Jeunes 1E
1227 Les Acacias

Entrer le nom et l'adresse
du destinataire (max. 6
lignes)

Genève, le 21 avril 2026

N/réf. 149
V/réf. Compléter V/réf

Plateforme pour l'accueil préscolaire (PLAPr)

Rapport d'activité

2ème année

(1^{er} février 2025 – 31 janvier 2026)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 3, lettre b, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Article 10 du règlement sur l'accueil préscolaire, du 29 juin 2022 (RAPr, J 6 28.01).

II. Composition de la commission et parité

En application de l'article 14, alinéa 2, 2^{ème} phrase LCOF, il est précisé que 12 femmes et 5 hommes siègent dans la présente commission.

La parité des sexes à raison de 40% au moins du sexe sous-représenté, telle que prévue à l'article 5, alinéa 4 LCOF est respectée.

III. Compétences de la commission

La plateforme a pour buts : de favoriser la communication et la coordination entre les acteurs du domaine de l'accueil préscolaire, ainsi que les services de l'administration cantonale pour promouvoir la qualité des prestations d'accueil; de fournir des préavis ou de faire des recommandations dans le domaine de l'accueil préscolaire, en particulier sur la qualité des prestations d'accueil et de la formation du personnel, à l'attention du département, des communes ou de la fondation pour le développement de l'accueil préscolaire.

IV. Activités de la commission

La plateforme pour l'accueil préscolaire a tenu 5 séances plénières ainsi que 3 séances en sous-groupe. Durant cette période, elle a poursuivi les objectifs fixés dans sa feuille de route :

- Les travaux, initiés en 2023, pour clarifier les rôles et responsabilités au sein des équipes éducatives des structures d'accueil préscolaire (SAPE) ont abouti à la réalisation d'un document de référence, qui a été présenté en juin aux directions de SAPE. Ces dernières ont été invitées à s'engager dans une phase d'appropriation de ce référentiel.
- L'observatoire cantonal de la petite enfance (OCPE-SRED) a présenté l'étude sur l'accueil des enfants ayant des besoins spécifiques dans les SAPE. La plateforme a pris connaissance et souscrit aux recommandations de la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (FDAP) dans ce domaine.
- Les résultats de l'étude réalisée par Interface sur les causes de l'absence au travail du personnel d'accueil préscolaire ont été examinés et ont donné lieu à la publication de recommandations de la plateforme pour l'accueil préscolaire : [Analyse des causes de l'absence au travail du personnel d'accueil préscolaire dans le canton de Genève - Recommandations | ge.ch](#). Ces recommandations ont été présentées à la commission des affaires sociales et de la jeunesse de l'ACG ainsi qu'aux directions de SAPE.
- La plateforme a également initié des travaux, en collaboration avec l'OrTra santé-social, pour lancer une campagne de communication afin de promouvoir la profession d'éducateur et d'éducatrice de l'enfance dont l'attrait diminue.

V. Secrétariat de la commission

Le secrétariat de la plateforme est assuré par l'office cantonal de l'enfance et de la jeunesse, pour lui le service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ/OCEJ).

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- Organisation des séances, prise des PV, suivi des jetons de présence, dossiers de nominations des membres.

VI. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

8190 francs.

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

438.75 francs.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant.



Mme Eléonore Zottos
Présidente de la plateforme